

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

*ECOLE / RPI

NOM COMMUNE (S)	Ecole publique Louzy LOUZY	DATE DE LA REUNION	09/11/2023
--------------------	-------------------------------	--------------------	------------

Participants (préciser A : absent, Exc pour excusé)

Représentants des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
- Mme GRIVAULT - Mme LEMOINE - Mme ROUSSELET - Mme VERGE-GONORD - Mme PRUDHOMME	Président(e) - Mme SERGENT Enseignants - Mme BELLET AUMARECHAL - Mme CHRIST - Mme COUTELEAU - Mme DOUGNAC - Mme ROQUES - Mme SURAULT IEN Mme PILLET (Exc)	- M. DORET, maire de Louzy - Mme RAGOT, adjointe aux affaires scolaires	DDEN - Mme BERTHELOT (exc.)

Pour introduction, le/la président(e) nomme un/une secrétaire de séance : Mme CHRIST

Ordre du jour

1. Composition et fonctionnement du conseil d'école
2. Le Bilan des élections
3. Le bilan de la rentrée scolaire 2023
4. Le vote du règlement intérieur
5. La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS
6. Bilan financier de l'association USEP
7. Programme pHARe
8. Les projets réalisés et à venir
9. Les demandes des enseignants : travaux et achats à prévoir ou à réaliser
10. Les questions diverses des représentants de parents d'élèves

Composition et fonctionnement du conseil d'école

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

Composition

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

- ✓ le directeur de l'école, président ;
- ✓ deux élus (le maire ou son représentant et un conseiller municipal)
- ✓ les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- ✓ un des maîtres du RASED
- ✓ les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école ;
- ✓ le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école.
- ✓ l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Il se réunit au moins une fois par trimestre.

Compétences

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école:

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
 - vote le règlement intérieur de l'école;
 - établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :
 - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement;
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école;
 - les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés;
 - les activités périscolaires;
 - la restauration scolaire;
 - l'hygiène scolaire;
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
 - Il statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école;
 - Il donne son accord:
 - pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
 - sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:
- les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers;
 - l'organisation des aides spécialisées.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations (il a été décidé à l'unanimité de voter à mains levées pour cette année scolaire).

2-Bilan des élections

Présentation des résultats de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Le scrutin a eu lieu le vendredi 13 octobre dernier :

-166 inscrits – 121 votants (soit un taux de participation de 72,89% - contre 65,34% l'an passé). 14 bulletins nuls ou blancs.

-Une seule liste s'était déclarée candidate.

-La liste indépendante a obtenu les 5 sièges mis en jeu : Pauline GRIVAUULT, Marjolaine ROUSSELET, Marjorie PRUDHOMME, Sarah VERGE-GONORD et Aurélia LEMOINE. Trois sièges de suppléants ont été pourvus.

Mmes Audrey GILLET, Caroline BERGE et Anita MORATO occuperont donc le poste de suppléantes.

Nous remercions les parents qui se sont investis dans cette mission.

3-Bilan de la rentrée scolaire 2023

A - Les changements

Cette nouvelle année scolaire a vu plusieurs changements :

1 - Des changements dans l'équipe enseignante :

L'équipe a vu l'arrivée de deux nouvelles enseignantes à la rentrée : Garance ROQUES qui assure la décharge de direction les lundis et le complément de service de Mme SURAUULT les mardis.

Mme DOUGNAC a obtenu le poste de remplaçante rattachée à l'école.

2 –La répartition des classes et des élèves :

Répartition des enseignants :

- Karen COUTELEAU, enseignante des TPS-PS-MS
- Aurélia CHRIST, enseignante des GS-CP
- Caroline BELLET AUMARECHAL, enseignante des CE1-CE2
- Elsa SERGENT et Garance ROQUES, enseignantes des CE2-CM1
- Emilie SURAUULT et Garance ROQUES, enseignantes de CM2

Jeanne DOUGNAC, remplaçante rattachée à l'école : elle reste à l'école quand elle n'est pas appelée dans une autre école, aide alors l'équipe enseignante et peut intervenir auprès des élèves.

Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) est également présent à l'école par le biais de Chloé GUERRIN, psychologue scolaire. Notre école n'est plus prioritaire pour l'intervention de la maîtresse à dominante pédagogique, Mme ROY.

Par ailleurs deux AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), Adeline LUCZAK et Angélique GUYON sont présentes à l'école toute la semaine.

3 –Le personnel communal intervenant à l'école

A cette rentrée scolaire, Mme Céline DUGOURGEOT a assuré la surveillance de la récréation de la pause méridienne. Elle sera remplacée par Coline ASTIER pour cette mission à compter du 13 novembre. Mmes MOUSSET et DELAGE accompagnent les enfants sur le trajet de la cantine.

L'équipe enseignante compte sur les aides précieuses de Mme Pascale BROSSILLON, ATSEM dans la classe des PS-MS, de Mme Bérandère BOUTET, ATSEM dans la classe de GS-CP.

Mmes PUCHAULT et COIRIER sont en charge du ménage dans l'ancien bâtiment, et Mme DELAGE dans le nouveau bâtiment.

Le temps d'APS est pris en charge par Florence MILLIASSEAU, Nathalie BLANCHETON, Coline ASTIER ainsi que Pascale BROSSILLON et Bérangère BOUTET.

B - Les effectifs globaux

Les effectifs sont en baisse. L'école compte 112 élèves (129 en septembre 2021- 122 en septembre 2022)

Les élèves sont répartis dans 5 classes soit une moyenne de 22.4 élèves par classe.

En cette rentrée 2023, 9 nouveaux élèves ont été accueillis : 8 élèves de PS ont été accueillis en septembre pour leur première rentrée scolaire ainsi que 1 nouvelle élève (en classe de CE2).

Répartition par cycles et par classes

Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3	
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
11	10	9	11	14	20	13	24
30			45			37	

22 PS-MS		20 GS-CP		24 CE1-CE2		23 CE2-CM1		24 CM2
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM2
11	10	9	11	14	10	10	13	24

Les répartitions sont décidées en conseil des maitres par l'ensemble de l'équipe. Nous prenons en compte différents critères pédagogiques.

En fin d'année scolaire, le départ de 24 CM2 en sixième est à envisager ce qui représente effectif important. Si le nombre d'inscriptions ne permet pas de compenser ce départ une fermeture de classe pourrait survenir.

Monsieur Doret précise qu'un nouveau quartier de vie de 18 maisons va voir le jour dans la commune à l'entrée du bourg. Les travaux d'aménagement devraient débuter début 2024. Cela apportera peut-être de nouvelles familles sur la commune.

Compte tenu de l'effectif de la classe de PS-MS, nous pourrons accueillir des élèves en TPS en janvier. Trois familles ont déjà pris contact avec l'école pour inscrire leur enfant. Un temps d'accueil sera prévu en décembre.

4- Le vote du règlement intérieur de l'école.

Le premier conseil d'école est l'occasion de voter le règlement intérieur de l'école.

Le règlement départemental des écoles s'applique à l'école. Il est consultable dans le bureau de la directrice et sur le site de l'école.

L'avenant au règlement départemental type a été établi en conseil des maîtres.

Le conseil d'école décide d'ajouter un article à l'avenant au règlement départemental concernant la tenue vestimentaire : « Avoir une tenue correcte adaptée à l'école : pas de hauts ni de bas trop courts. »

Le règlement de cour établi en septembre 2018 avec le personnel communal pour les temps d'interclasse et périscolaires reste en vigueur.

Le règlement de la cantine est également reconduit.

Il est décidé à l'unanimité que seuls les documents spécifiques à l'école seront soumis aux familles pour qu'elles en prennent connaissance et seront envoyés par mail. Le règlement départemental et tous les autres règlements seront consultables à l'école et sur le site de l'école.

Vote : l'ensemble du règlement a été validé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

5-La sécurité dans l'école : mise en place et organisation des exercices PPMS

Les mesures qui ont été mises en place à la rentrée 2016 pour prévenir et sécuriser les espaces scolaires sont maintenues. Les portes d'accès à l'école sont fermées pendant la journée de classe et une sonnette permet aux personnes ayant besoin d'entrer à l'école de se signaler (élève en retard, taxi, psychologue scolaire...). Les consignes de sécurité restent affichées dans l'école.

La fermeture à clé de toutes les portes, y compris celles donnant sur la cour de récréation reste en vigueur.

Rappel des exercices de sécurité dans les écoles au cours de l'année scolaire :

- 3 exercices incendies doivent être réalisés : le premier a eu lieu le 11/09/23, le second se déroulera en novembre et le dernier en mai 2024.

Ce premier exercice s'est très bien déroulé.

Les élèves se trouvant dans les pièces en rez-de-chaussée se regroupent dans le jardin et ceux qui sont à l'étage (dans l'ancien bâtiment) sortent par l'escalier de secours et se regroupent sur le parking devant l'école.

- 3 exercices PPMS doivent également être mis en place dans l'année scolaire : 2 exercices PPMS attentat-intrusion et au moins un exercice PPMS Risques majeurs. Le premier exercice attentat-intrusion a eu lieu le 8 novembre 2023. Les familles ont été informées.

L'alerte a été donnée par l'intermédiaire d'un groupe de discussion. Cela reste encore très faillible, la notification n'est pas toujours audible dans une classe.

L'intrus n'a pas pu entrer dans le bâtiment, toutes les portes étant bien verrouillées et les fenêtres fermées. Cela aurait été plus compliqué en période de forte chaleur où il est nécessaire de créer un courant d'air en ouvrant portes et fenêtres.

Les 2 autres exercices se dérouleront en décembre et juin. Les enfants seront prévenus et préparés pour l'exercice quelques jours auparavant. Les familles seront également tenues au courant.

Présentation rapide des PPMS

Risques majeurs

Nous rappelons aux parents que, en cas d'alerte (risques majeurs : par exemple accident de transport de matières dangereuses), ils ne doivent pas venir chercher les enfants à l'école, éviter de téléphoner à l'école afin de libérer la ligne téléphonique et écouter la radio afin de recevoir les informations nécessaires.

Dans cette situation :

Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment restent dans leur bâtiment. Les CE2-CM1 et les CM2 se regroupent dans la classe de CE2-CM1 et la salle des maîtres.

Les élèves de la classe de CE1-CE2 se répartissent dans les classes de PS-MS et GS-CP.

Attentat-intrusion

En cas d'attentat-intrusion, deux réactions sont possibles : s'enfermer ou s'échapper.

1) S'enfermer

Les élèves se cachent le plus loin possible des ouvertures dans chacune des classes.

2) S'échapper

Pour les élèves du bâtiment « maternelle », ils rejoignent la cantine en sortant par la rue de la Croix Etudier. Les élèves dont les classes sont dans l'ancien bâtiment se dirigent vers la mairie. Ce scénario semble plus difficile à mettre à exécution.

Sécurité sur le parking

Nous rappelons aux familles qu'il est interdit de stationner sur le parking devant l'école ou de s'arrêter en double file pour déposer les enfants.

Un parking à côté de la mairie et de la salle des quatre vents permet aux parents de stationner sur les emplacements prévus et aux enfants qui circulent à pied de rester en toute sécurité.

6.Présentation du projet pHARe (protocole contre le harcèlement à l'école)

Mis en place en 2019 dans 6 académies, généralisé en 2021 dans toutes les académies.

Son objectif est de stopper l'intimidation le plus vite possible afin de permettre à tout enfant d'avoir une scolarité sans harcèlement.

Tous les enseignants seront formés sur 5 ans. Mmes BELLET AUMARECHAL et SURAULT ont déjà été formées.

Cinq personnes ressources sur la circonscription de Thouars ont formulé un protocole à adapter en fonction des particularités de chaque école.

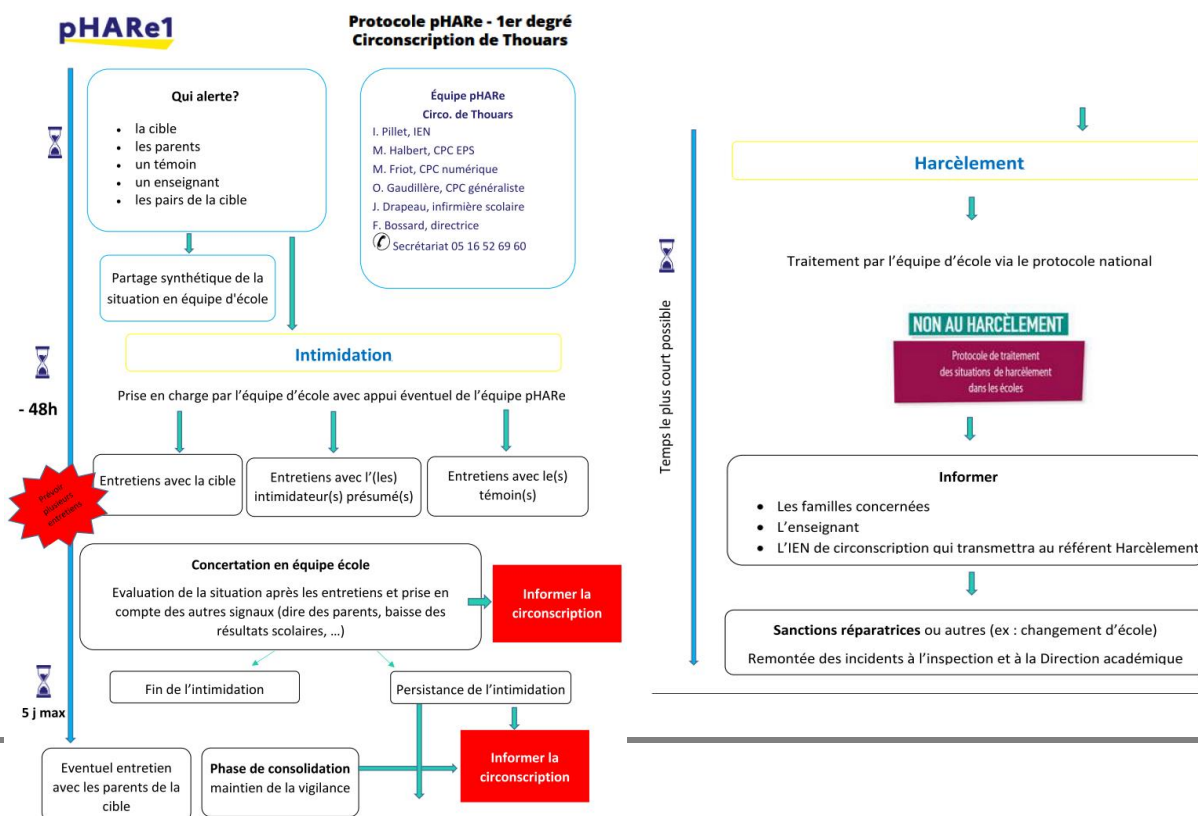
Celui-ci est présenté aux membres du conseil d'école.

Lorsqu'un cas d'intimidation est porté à la connaissance de l'équipe enseignante, cette dernière applique la Méthode de la Préoccupation Partagée. Des entretiens individuels sont menés auprès de l'élève cible, des intimidateurs (quelques minutes seulement pour ces derniers) et de quelques autres élèves.

L'équipe enseignante, sans évoquer les faits ni les nommer, montre aux intimidateurs qu'elle s'inquiète du mal être de la cible et leur demande de faire leur possible pour qu'elle aille mieux.

En règle générale, dans les deux semaines, l'intimidation est stoppée.

Au cours de la journée nationale contre le harcèlement, le 9 novembre, tous les élèves du CE2 au CM2 ont eu la possibilité de répondre à un questionnaire de façon anonyme et d'évoquer ce qu'est le harcèlement scolaire et ce qu'on peut faire si on est concerné ou témoin.



8-Bilan financier de l'association USEP

Le but de la coopérative scolaire est d'acheter du matériel pour la fabrication de gâteaux, cadeaux, la confection de gâteaux, financer des projets tels que des sorties (théâtre, musée, sorties...)

La coopérative scolaire 2022-2023 a fini avec un solde positif de 25,52€.

Dépenses : (achats de livres et abonnements- Edumoov, Hibouhèques, magazines, de matériel pédagogique et ludique, sapins de Noël, chocolats, contrat MAE, sorties pédagogiques/spectacles, Licences USEP, photographies scolaires, classe découverte).

Recettes : (licences USEP et coopérative scolaire, photographies scolaires, subvention ADCT pour la classe découverte, versement APE pour classe découverte, vente de calendriers)

Nous remercions l'APE qui a financé les sorties l'an passé (bus et entrées pour les sorties de toutes les classes, participation indispensable pour la classe découverte, cadeaux de Noël).

9 - Les projets

Plusieurs projets ont déjà été réalisés :

- Election des délégués de classe le 9 octobre dernier. Elles ont eu lieu à la mairie. Patricia Ragot, adjointe aux affaires scolaires a participé au dépouillement. Les délégués participeront à quatre réunions au cours de l'année pour soumettre les propositions, demandes et problèmes de leurs camarades.
- Journée du sport scolaire : le 20 septembre dernier. Les élèves de toutes les classes ont participé à des ateliers sportifs, autour du thème du rugby à partir du CE1.
- Coupe du monde de rugby (écoute hymne, tableaux des résultats, cahier d'autonomie et cycle rugby pour l'ensemble des enfants).
- Rencontre USEP le 9 octobre dernier pour les élèves de PS-MS et GS-CP.
- Les élèves de CM2 poursuivent le projet DEMOS. Les ateliers à l'école ont débuté le 2 octobre. Le concert de cette 3^{ème} année est prévu le 21 juin 2023 à la cité de la musique à Paris. Les élèves partiront dès le 20 juin et passeront une nuit à Paris. Ils joueront avec un autre orchestre DEMOS (breton). Ce sera l'occasion de mener une correspondance avec les élèves de Plouguernevel qui viendront trois jours dans le thouarsais en avril. Les élèves participeront également au concert de l'OSJT qui aura lieu le 26 mai à la salle Hespérida. Cette année le répertoire comprend des morceaux de tradition orale du pourtour méditerranéen.
- Semaine du goût : du 16 au 20 octobre, chaque classe a réalisé une préparation culinaire pour une dégustation par tous les élèves de l'école.
- Les classes de PS-MS et GS-CP n'ont fait qu'une matinée « école dehors » avant l'abatage des peupliers et si l'état de la prairie le permet, le projet sera reconduit au printemps.
- Semaine du « savoir rouler » pour les CM2 avec un atelier à la médiathèque de Thouars. A l'issue de cette semaine, une remise des attestations APER aura lieu le vendredi 10 novembre.

Cette année, l'équipe a choisi de travailler sur les jeux olympiques et les différents continents impliqués dans cet événement. Chaque période de l'année sera l'occasion de travailler sur un continent.

Projets et sorties à venir :

Arts

- Les élèves des classes de TPS-PS-MS, GS-CP, CE1-CE2 et CE2-CM1 vont bénéficier de l'intervention d'une professeure de musique du conservatoire pour travailler notamment sur le body-clapping (10 séances) entre janvier et mars.
- Théâtre : toutes les classes se rendront au théâtre pour assister à un spectacle :
 - ✓ PS-MS : *K Outchou* (21 novembre)
 - ✓ CE2-CM1 et CM2 : *Sur moi le temps* (11 janvier)
 - ✓ GS-CP et CE1-CE2 : *Allez, Ollie à l'eau* (10 avril)

EPS

- Séances de piscine pour les classes de CE1-CE2 et CM2 en période 2. Les élèves se rendront à la piscine 2 fois par semaine pendant 5 semaines à compter du 14 octobre.
- Séances de piscine pour la classe de GS-CP en période 5 du 29/04/2024 au 31/05/2024.
- Les élèves des classes de CE1-CE1 et CE2-CM1 se rendront au complexe sportif sans intervenant en Période 4, du 11/03/2024 au 12/04/2024 (agrès pour les élèves de CE1-CE2 et dojo pour les CE2-CM1).
- Les élèves de CM2 se rendront au gymnase de Saint Jean de Thouars pour pratiquer l'escalade, en période 5 du 03/05/2024 au 07/06/2024
- USEP : l'équipe a fait le choix d'affilier toutes les classes. Toutes les classes vont donc participer à 3 rencontres sportives avec d'autres écoles. Une réunion est prévue en novembre pour définir quelles écoles nous allons rencontrer. L'école peut également emprunter du matériel sportif grâce à cette affiliation.

Divers

- Les élèves de CM1 participeront au « défi messagerie », projet départemental proposé par l'inspection académique.
- Les élèves de CM2 participeront à un projet citoyen avec une visite du CRRL (Centre Régional Résistance et Liberté) et de la faïencerie de Rigné le lundi 18 décembre. Les enfants vont apprendre à distinguer les 3 ordres (palmes académiques, ordre national du mérite et la légion d'honneur) et vont devoir créer leur ordre avec des valeurs de leurs choix puis réaliser (dessiner) une médaille qui sera ensuite fabriquée pour chaque enfant ainsi qu'une grosse médaille pour la classe. La remise des médailles se fera au mois de juin par les représentants des 3 ordres.
- Un camp vélo USEP de 3 jours sera proposé aux élèves de CM2 en mai-juin.
- Graine de lecteurs : les classes de PS-MS et GS-CP se sont inscrites au projet. Le concept est de travailler autour des livres d'un auteur qui viendrait à la rencontre des élèves.

L'ensemble des projets de l'année scolaire n'est pas encore établi.

L'équipe enseignante poursuit l'idée d'une fête rassemblant tous les élèves et toutes les familles de l'école au printemps. La date retenue pour cet événement est le 5 avril 2024.

Par ailleurs, l'APE propose le passage du Père Noël dans les classes la semaine précédant les vacances pour une distribution des cadeaux, des chocolats et d'éventuelles prises de photos.

- L'école a été retenue pour initier un cycle d'évaluation d'école du mois de novembre au mois de février. Ce processus n'est ni un contrôle de conformité, ni un audit. Il s'agit d'un questionnement collectif centré sur le service d'éducation et visant à son amélioration ainsi que le prévoit la loi de 2019 pour l'école de la confiance (2019-791). La finalité est d'envisager l'école dans son ensemble, et de mener une réflexion collective afin de construire un projet pour l'école pour les cinq années à venir. Ce travail est guidé par un protocole national qui laisse une part importante à la communauté éducative au sens large (les enseignants, les familles, l'ensemble des partenaires...). Cette réflexion sera menée dans le cadre d'une unité impliquant plusieurs communes. Nous sommes associés avec l'école de Brion et de Saint Léger de Montbrun. Nous devons rédiger conjointement un rapport d'auto-évaluation.

-Ce rapport sera envoyé à des évaluateurs externes (un.e IEN, un.e CPC, un.e directeur.rice d'école) qui cibleront des axes d'investigations.

En avril ces évaluateurs externes viendront à la rencontre des différents acteurs de la communauté éducative et commenceront à établir des priorités de réflexion. Les évaluateurs externes prépareront des préconisations et rédigeront un pré-rapport.

10 – Travaux

Travaux réalisés

L'équipe remercie la commune pour tous les travaux réalisés au cours de l'été :

- Un nouveau vidéoprojecteur a été installé dans la classe des CM2
- Le plafond de la salle d'arts visuels a été refait et la salle est à nouveau utilisable.
- Une nouvelle structure a été installée pour un coût dépassant 20 000€.
- Des volets roulants ont été installés sur les fenêtres de la classe de CE2-CM1 et sur la porte et les fenêtres de la classe de CM2.
- La classe de PS-MS a été dotée d'un ordinateur portable pour l'enseignante malheureusement il ne bénéficie pas du pack office 2007 et cela change toutes les mises en pages des fichiers. Serait-il possible de voir avec point sys s'ils peuvent l'installer ?
- Un bloc porte a été installé pour la porte de la classe de CM2 donnant sur le préau bleu.
- Des réparations ont été effectuées dans les sanitaires de l'ancien bâtiment mais les urinoirs sont particulièrement bas, la faïence commence à se décoller. Il pourrait être envisager une rénovation de cet espace.

L'équipe remercie Aurélien Derfeuille, agent communal, pour sa disponibilité à la pré-rentrée mais également pour ses interventions régulières dès que besoin.

Jérôme Thaudière, adjoint municipal, est lui aussi remercié pour sa disponibilité dans la gestion des problèmes techniques (ordinateur, chauffage).

Demandes des enseignants :

- Lors de sa dernière intervention, Point sys, qui effectue la maintenance des ordinateurs de l'école a noté que deux ordinateurs étaient obsolètes, dont celui qui se trouvait dans le bureau de direction. Le parc informatique commence à être vieillissant.

Il faudrait donc envisager un renouvellement progressif des ordinateurs.

-Il est demandé à M. Doret si les abonnements concernant la BCD et les livrets d'évaluation mais également le financement de bus pour des sorties pourraient être pris sur le budget mairie alloué à l'école. Ce dernier se renseignera.

Questions diverses des représentants de parents d'élèves.

Plusieurs questions ont été soumises :

- La cour pourrait-elle être davantage végétalisée ?

L'idée avait déjà été évoquée lors du dernier conseil d'école pour lancer une réflexion sur le long terme. Avec le programme « Notre école faisons-là ensemble », un dossier peut être constitué afin que les travaux d'aménagement puissent être financés par l'Education Nationale. Ce dossier sera envisagé suite au cycle d'évaluation de l'école afin de réfléchir à un aménagement possible.

- Un trombinoscope du personnel communal (cantine, ménage...) pourrait-il être envisagé ?

M. Le maire doit avoir l'accord du personnel pour cette diffusion. Il en fera la demande.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 7 mars et jeudi 13 juin 2024.

Fait à LOUZY

Le 09/11/2023

La présidente du Conseil d'Ecole

Le / la secrétaire de séance

Elsa SERGENT

Aurélia CHRIST



